
ASGM – DÉPARTEMENT SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Offres de formation:

✓ **TRAVAUX EN HAUTEUR - ANTICHUTE & EPIAC**
Formation antichute et utilisation d'EPIAC – Cours de base (FAC)

✓ **TRAVAUX SUR CORDES - TAPC**
Travaux nécessitant des techniques d'accès et de positionnement sur cordes (TAPC) - Niveaux 1, 2, 3

✓ **Contrôleur EPIAC**
Enregistrement, contrôle et documentation des équipements de protection individuelle antichute (EPIAC)



Inscriptions, Administration

Association suisse des guides de montagne (ASGM)
Département sécurité au travail
Eyeltiweg 3
3860 Meiringen

+41 33 952 15 15

arbeitssicherheit@4000plus.ch
www.4000arbeitssicherheit.ch

TRAVAUX EN HAUTEUR – ANTICHUTE & EPIAC

Formation antichute et utilisation d'EPIAC – Cours de base (FAC)

Le travail sécurisé au moyen d'EPIAC est une activité exigeante, non sans risque et souvent très fatigante. Cela nécessite, outre certaines prédispositions physiques et psychologiques (par exemple, une bonne condition physique, une bonne mobilité et l'absence de vertige), une formation antichute (FAC) sérieuse -> Voir www.antichute.ch

La maîtrise de la langue dans laquelle le cours est dispensé est indispensable (allemand, français, anglais, italien ou espagnol).

Âge minimum

L'âge minimum requis est de 18 ans

Objectifs de formation

Les participants connaissent l'utilisation des équipements de protection individuelle antichute (EPIAC).

Contenus de formation

Bases légales, normes européennes

Connaître et utiliser les équipements de protection individuelle antichute selon www.antichute.ch

Problématique du facteur de chute, du mou dans le système de retenue, de l'espace de chute et de la chute pendulaire

Moyens techniques tels que plateforme élévatrice, échafaudages roulants, échelles

Travaux pratiques en hauteur et en profondeur

Détermination des dangers, concept de sauvetage, sauvetage d'une victime, syndrome du harnais (traumatisme de suspension)

Remarque

La formation est obligatoire (OPA Art. 5 et Art. 8)

L'employeur ne peut confier des travaux comportant des dangers particuliers qu'à des travailleurs ayant été formés spécialement à cet effet. La formation est validée par un certificat.

Durée 1 jour

Centres de formation

CF Meiringen, CF St. Gallen et CF St. Maurice

Si des salles de théorie et de formation sont utilisables, nous nous déplaçons volontiers sur votre site et sur vos infrastructures.

Frais de formation

Fr. 380.00 par participant

Conditions pour les entreprises (prix de groupe)

Fr. 2'100.00 par jour pour 6 participants max.

Fr. 320.00 par participant supplémentaire

6 - 8 participants par groupe

Frais supplémentaires pour les cours dispensés en dehors de nos centres de formation

Frais pour la préparation de la formation et les reconnaissances effectuées en fonction du temps investi.

Frais d'hébergement et de déplacement des experts.

Liste de matériel

Selon les EPIAC disponibles dans votre entreprise, vêtements de travail adaptés, chaussures de travail (selon la saison, vêtements de travail chauds).

Les EPIAC manquants peuvent être mis à disposition sur demande.

Cours de répétition et de perfectionnement

L'ASGM – ST recommande de suivre un cours de répétition au plus tard après 3 ans.



TRAVAUX SUR CORDES - TAPC

Travaux nécessitant des techniques d'accès et de positionnement sur cordes (TAPC) - Niveaux 1, 2, 3

Conditions d'admission et contenus de cours

Âge minimum

L'âge minimum requis est de 18 ans pour les niveaux 1+2 et de 21 ans pour le niveau 3.

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 1

Toute personne en bonne santé et en bonne condition physique peut suivre le cours TAPC niveau 1. Comme préparation préalable, une formation antichute (FAC) - cours de base sur les EPIAC et des connaissances en matière de nœuds sont un atout.

Contenus du cours : Bases légales, connaissance et utilisation des EPIAC, connaissances du matériel, apprentissage des nœuds, techniques d'ancrage, déplacements sur cordes en montée et en descente, déplacements sur des constructions artificielles, techniques de sauvetage simples.

Examens finaux pratique et théorique.

La maîtrise de la langue dans laquelle le cours est dispensé est indispensable (allemand, français, anglais, italien ou espagnol).

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 2

Toute personne ayant suivi avec succès le cours de niveau 1 il y a au moins 6 mois et disposant d'expérience dans le travail sur cordes peut suivre le cours TAPC niveau 2. Une certification de niveau 1 valide est requise. Fournir une preuve des jours de travaux sur cordes effectués.

Contenus du cours : Bases légales, connaissances du matériel, résistance des EPIAC, apprentissage des nœuds, câbles métalliques, manœuvres de cordes, physique des cordes, déplacements sur des constructions artificielles, dangers naturels, techniques de sauvetage, sauvetage en terrain incliné et utilisation de moyens auxiliaires.

Examens finaux pratique et théorique.

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 3

Toute personne ayant suivi avec succès le cours de niveau 2 il y a au moins 12 mois et disposant d'une grande expérience du travail sur cordes, de la planification et de la gestion de chantier peut suivre le cours TAPC niveau 3. Justifier d'au moins 250 jours de travaux sur cordes. Une certification de niveau 2 valide est requise.

Contenus du cours : Tous les thèmes des niveaux 1 et 2. Connaissances approfondies des bases légales. Planification de chantier. Concept de sécurité et de sauvetage. Concept MSST: objectifs de sécurité ; organisation de la sécurité ; formation, instruction, information ; règles de sécurité ; identification des dangers et évaluation des risques; planification et mise en œuvre des mesures ; organisation des secours ; participation ; protection de la santé; contrôle et audit.

Droits et devoirs des spécialiste de travaux sur cordes – TAPC

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 1

La certification TAPC niveau 1 permet de travailler sur un chantier en se déplaçant sur des cordes, sous la responsabilité d'un niveau 2 ou 3 et la supervision d'un niveau 3. Travail toujours au moins à deux personnes pouvant se surveiller mutuellement et se secourir, assurées par deux systèmes de cordes indépendants.

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 2

En plus des compétences du niveau 1, la certification TAPC niveau 2 permet d'installer des systèmes de sécurisation, de surveiller les autres cordistes, de secourir. Au moins une personne de niveau 2 est présente sur chaque chantier. Elle peut être chef d'équipe ou chef de chantier et assume donc la responsabilité des personnes de niveau 1. Elle doit mettre en œuvre les consignes du spécialiste travaux sur cordes niveau 3.

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 3

En plus des compétences des niveaux 1 et 2, la certification TAPC niveau 3 permet d'évaluer les dangers potentiels de l'intervention TAPC, planifier, organiser et valider les systèmes de sécurisation TAPC, mettre en place et faire appliquer les concepts de sécurité et les dispositifs de sauvetage selon le concept MSST élaboré par ou en collaboration avec un spécialiste STPS. (Sécurité au travail et protection de la santé). Pour chaque projet impliquant des techniques d'accès et de positionnement sur cordes, une personne de niveau 3 doit être responsable du chantier.

Formation continue:

Les spécialistes de travaux sur cordes TAPC - ASGM - niveaux 1, 2 et 3 doivent suivre une formation continue reconnue tous les deux ans (le cadre institutionnel de l'ASGM est plus exigeant que le cadre légal de l'OTConst, art 118 al.2 qui exige une formation continue chaque trois ans).

Dans le cadre de l'obligation légale de formation continue (OTconst, art 118, al. 2), nous proposons des cours de **répétition** et de **perfectionnement**.

Les **cours de répétition** s'adressent aux personnes qui souhaitent rafraîchir les techniques et les manœuvres de cordes acquises lors de leur dernier niveau de formation. Les **cours de perfectionnement** s'adressent aux personnes qui souhaitent se perfectionner de manière ciblée dans un domaine spécifique (par ex. techniques d'ancrage, sauvetage en terrain escarpé...).

Bien entendu, **ces deux types de cours sont reconnus comme formations continues**.

Durée

1 jour

Frais de formation

CHF 380.00

Validité des certifications ASGM:

Le certificat ASGM est valable deux ans. La validité est prolongée de deux ans après la participation à une formation continue (FC). Si cette prolongation n'est pas effectuée, il est possible de suivre une formation continue dans un délai de quatre ans afin de récupérer la validité du certificat.

Passé ce délai, le cours et l'examen (du dernier niveau obtenu) doivent être repassés.

¹ Sont considérés comme cours de formation continue les cours de répétition ou de perfectionnement proposés et organisés par l'ASGM-Département sécurité au travail.

Description de la formation

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 1

Objectifs de formation

Chaque participant peut travailler en hauteur de manière sûre et efficace.

Contenus de formation

Bases légales
Connaissance du matériel
Apprentissage des nœuds
Techniques d'ancrage
Contrôle de sécurité
Manœuvres de cordes (techniques d'accès et de positionnement sur cordes)
Déplacement sur des constructions artificielles (verticales)
Sauvetage
Examens finaux

Examens finaux - niveau 1

Examen théorique
Manœuvres de cordes
Sauvetage simple vers le bas
Connaissances des nœuds et des appareils

Durée

5 jours, examens inclus

Frais de formation

CHF 2'040.00

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 2

Objectifs de formation

Travailler en hauteur de manière sûre et efficace.

Contenus de formation

Bases légales
Connaissance des matériaux
Résistance des EPIAC
Connaissances des nœuds
Techniques d'ancrage
Câbles métalliques
Contrôle de sécurité
Manœuvres de cordes (techniques d'accès et de positionnement sur cordes)
Physique des cordes
Déplacement sur des constructions artificielles (verticales et horizontales)
Dangers naturels
Sauvetage / sauvetage en terrain difficile
Examens finaux

Examens finaux - niveau 2

Examen théorique
Manœuvres complexes de cordes
Sauvetage vers le bas et vers le haut
Connaissances approfondies des nœuds et des appareils

Durée

5 jours, examens inclus

Frais de formation

CHF 2'100.00

Accès direct – examen niveau 1 + cours niveau 2 (validation d'acquis)

Toute personne disposant de bonnes connaissances en matière de technique d'accès et de positionnement sur cordes et qui est recommandée par une personne de niveau 3 peut passer directement l'examen de niveau 1 sans suivre les 4 journées de formation préalables. En cas d'échec à l'examen, il n'est pas possible de le repasser. Il faut alors suivre le cours de niveau 1 dans son intégralité et repasser l'examen de niveau 1.

Frais de formation TAPC – examen niveau 1 – accès direct (validation d'acquis)

CHF 450.00

Spécialiste travaux sur cordes – TAPC – niveau 3

Public cible

Personnes travaillant sur cordes en hauteur et exerçant une fonction de direction, par ex. contremaître, chef de chantier, chef d'équipe, etc. L'âge minimum pour se présenter à cette formation est de 21 ans.

Modules de formation

Le cours se compose de 2 modules séparés.

Module 1

Manœuvres de cordes niveaux 1 + 2

Parcours d'erreurs

Examen théorique

Examen pratique (manœuvres de cordes niveaux 1 + 2)

Bases théoriques et légales approfondies

Concept de sécurité / système de sécurité

Détermination des dangers / évaluation des risques

Planification des mesures

Module 2

Au plus tôt 3 mois après le module 1

Présentations des travaux de projet

Manœuvres de cordes combinées et tâches complexes

Ergonomie lors du travail sur corde

Utilisation des supports de cours et des ressources bibliographiques

Systèmes de sauvetage / sac de sauvetage

Gestion et contrôle des EPIAC (contrôleur compétent)

Travail de projet

Un concept de sécurité et de sauvetage est élaboré entre les deux modules.

Examens finaux - niveau 3

Examen théorique module 1

Parcours d'erreurs module 1

Examens pratiques module 1 (celui qui échoue à l'examen pratique n'est pas admis au module 2).

Travail de projet (compte double)

Notes journalières (module 1 + 2)

Examen final théorique après le module 2

Durée

2x 3 jours, examens compris, plus le temps nécessaire à l'élaboration et à la remise du travail de projet.

Frais de formation

CHF 2'800.00 (par module CHF 1'400.00)

CONTRÔLEUR EPIAC

Enregistrement, contrôle et documentation des équipements de protection individuelle antichute (EPIAC)

Objectifs de formation

Contrôle des EPIAC pour les travaux en hauteur au sein de l'entreprise
Contrôle des équipements de sauvetage (appareils spéciaux exclus)
Identification des équipements endommagés
Inventaire et documentation correctement réalisé
Amélioration de la sécurité au travail

Public cible

Supérieurs et collaborateurs d'entreprises qui utilisent des EPIAC et du matériel de sauvetage lors de travaux en hauteur. Responsables de la sécurité d'entreprises dans le domaine des travaux en hauteur.

Contenus de formation

Lois
Marquage
Connaissance du matériel
Test du matériel par les participants
Gestion des processus EPIAC
Test de chute
Reconnaissance des équipements endommagés
Entretien, effets des huiles, graisses, produits chimiques
Exigences SUVA
Examen final

Méthodes d'enseignement

Interventions théoriques, exercices pratiques, contrôle des connaissances validant la formation.

Durée

2 jours

Centres de formation

Centre de formation de Meiringen

Frais de formation

Fr. 645.00 pour les membres RMS (Remontées mécaniques suisses) ou ASGM
Fr. 774.00 pour les non-membres
y compris les collations, le repas de midi, l'organisation, la documentation du cours et le diplôme de cours

Inscriptions

Association suisse des guides de montagne ASGM

Département sécurité au travail
Eyeltiweg 3
CH - 3860 Meiringen
+41 33 952 15 15
arbeitssicherheit@4000plus.ch
www.4000arbeitssicherheit.ch

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Association suisse des guides de montagne (ASGM)

Département sécurité au travail

Eyeltiweg 3

CH - 3860 Meiringen

+41 33 952 15 15

arbeitssicherheit@4000plus.ch

www.4000arbeitssicherheit.ch

Informations importantes à transmettre lors de l'inscription

Entreprise

Nom, prénom

Adresse

Adresse de facturation

Nr. de téléphone mobile

E-mail

Langue(s) parlée(s)

Accès direct au formulaire d'inscription

<https://4000arbeitssicherheit.ch/fr/#cours-et-inscription>

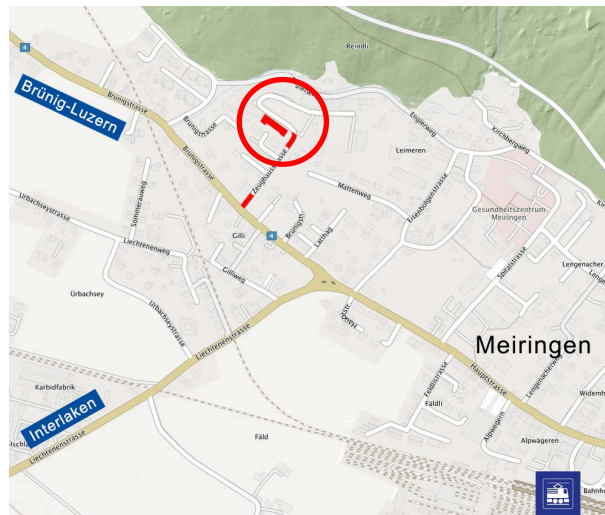
Centres de formation:

Les formations se déroulent normalement à Meiringen, St. Gallen ou Saint-Maurice. Sur demande, nous pouvons également organiser des formations personnalisées dans d'autres localités. (par ex., chez un client/entreprise spécifique / sous réserve d'une infrastructure appropriée disponible pour la formation).

CENTRES DE FORMATION (CF)

CF Meiringen ASGM

Centre de formation ASGM Meiringen
c/o Ausbildungszentrum der Seilbahnen Schweiz
Zeughausgasse 19
3860 Meiringen

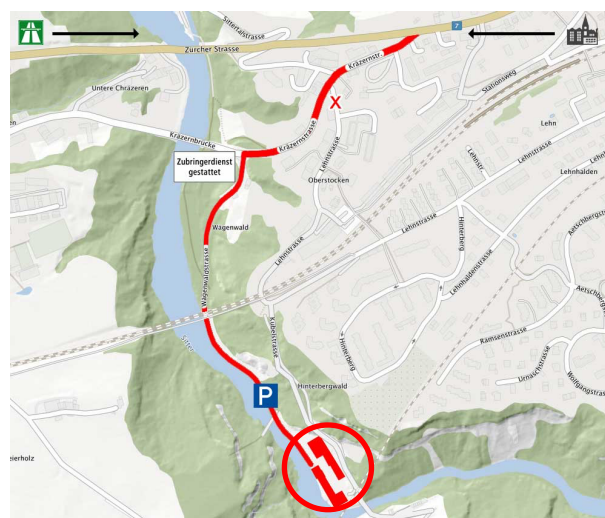


CF Kubel ASGM

Centre de formation ASGM Kubel
c/o St. Gallisch Appenzellische Kraftwerke
Wägenwaldstrasse 25
9014 St. Gallen

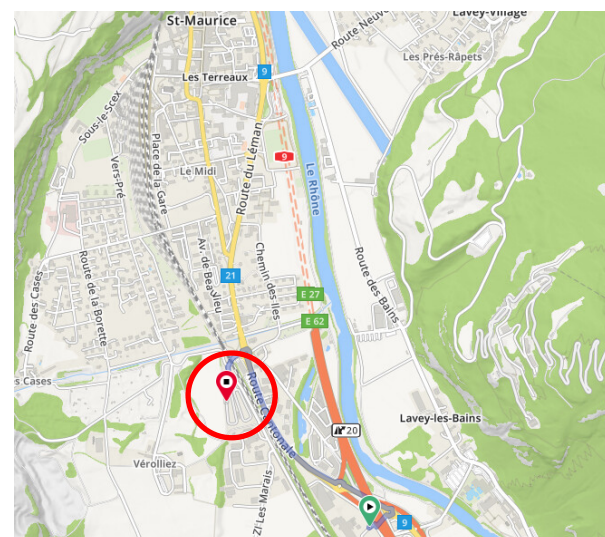
(rentrer Wägenwaldstrasse
bifurquer à «alten Zollhaus»)

1



CF Saint-Maurice ASGM

Centre de formation ASGM Saint-Maurice
c/o Alkana Sàrl
Z.I. les Perris 6
1890 Saint-Maurice



Conditions générales:

Inscription:

L'inscription doit être effectuée via le site Internet du département sécurité au travail de l'association suisse des guides de montagne (ASGM-ST) ou par écrit auprès du secrétariat de l'ASGM-ST. Une fois envoyée, l'inscription est définitive et contraignante.

Confirmation d'inscription:

Chaque participant recevra une confirmation d'inscription. Si l'inscription est effectuée par une entreprise, la confirmation sera envoyée à l'entreprise pour tous les participants.

Frais de cours:

Les frais de cours et d'examen doivent être réglés au plus tard 7 jours avant le début du cours.

Annulation, interruption en cours de formation:

Si un participant se désinscrit peu de temps avant le début du cours (7 jours ou moins) ou ne se présente pas au cours, **les frais de cours ne seront pas remboursés**. Si les frais de cours n'ont pas encore été payés, ils sont immédiatement exigibles. Si un participant annule sa participation suffisamment en avance, les frais de cours lui seront crédités pour une date ultérieure ou remboursés avec une déduction de CHF 100.00 à titre de participation aux frais administratifs.

Si un participant quitte le cours avant la fin de la formation, **les frais de cours ne seront pas remboursés**.

Copyright:

Les documents fournis sont protégés par le droit d'auteur de l'ASGM, département sécurité au travail, et ne peuvent être copiés ou transmis sans l'autorisation expresse de l'ASGM-ST. En cas d'infraction, le responsable sera tenu de verser des dommages-intérêts.

Répétition en cas d'échec:

Si un participant échoue à un examen, il doit répéter le cours complet ou parfois seulement certaines journées de la formation en fonction de la décision de la direction du cours. Les frais de cours par journée de répétition s'élèvent à CHF 250.00/jour.

Formation continue:

Les spécialistes travaux sur cordes TAPC (niveaux 1 à 3) doivent suivre une formation continue tous les deux ans.

Validité de la certification ASGM:

La certification ASGM est valable deux ans. La validité est prolongée de deux ans après la participation à une formation continue (FC). Si cette prolongation n'a pas été réalisée à temps, il est possible de suivre une FC dans un délai de quatre ans afin de récupérer la validité de la certification. Passé ce délai, le cours et l'examen (du dernier niveau obtenu) doivent être repassés.

¹ Sont considérés comme cours de formation continue les cours de répétition ou de perfectionnement proposés et organisés par l'ASGM-ST.

Extrait du règlement d'examen:

L'examen comprend une partie théorique et une partie pratique.

L'examen pratique comprend 3 à 4 épreuves portant sur les manœuvres de cordes et les connaissances des nœuds.

Si un candidat obtient deux notes (ou plus) insuffisantes, ou une note inférieure à 3, l'examen est échoué.

L'examen peut être repassé deux fois au maximum sans devoir suivre à nouveau le cours complet.

Les examens sont organisés et évalués par les membres de la commission d'examen de l'association suisse des guides de montagne, département sécurité au travail (ASGM-ST).

Le règlement d'examen complet peut être consulté et téléchargé sur le site www.4000arbeitssicherheit.ch. (seulement disponible en allemand – anglais – espagnol → «IVBV Ausbildungs- und Prüfungsstandard für Arbeiten unter Verwendung von seilunterstützten Zugangs- und Positionierungsverfahren SZP»)



Photos: Martin Berner, Markus Burger, Urs Wellauer